

—
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

6^{ème} RÉUNION DE 2013

Séance du 15 novembre 2013

CG 13/6^{ème}/VII-01

L'an deux mille treize, le 15 novembre, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote : Mme Sardeing-Rodriguez, MM. Albert, Astoul, Astruc, Aurientis, Baylet, Bésiers, Cambon, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Michel, Marty Patrick, Massip, Mouchard, Quéreilhac, Raynal, Roger, Roset, Tabarly et Viguié.

VALORISATION TOURISTIQUE

DU CANAL DES DEUX MERS

**Création d'un Comité d'Itinéraire de la Vélo Voie Verte
du Canal des Deux Mers**

Le Conseil Général du Tarn-et-Garonne, après l'approbation de son Schéma de Développement Touristique en 2009, a placé parmi les enjeux prioritaires de son plan d'actions, **la valorisation touristique et économique du Canal des 2 Mers et de la Vélo Voie Verte**, dont l'aménagement a été achevé en 2010.

Depuis cette date, de nombreuses actions de signalisation, de qualification et de promotion ont été mises en œuvre, avec succès, puisque les chiffres de fréquentation sont en constante progression depuis l'inauguration de la voie cyclable.

Plus largement, cette liaison cyclable reliant l'Océan à la Méditerranée, de Sète à Bordeaux, constitue une opportunité touristique considérable pour les territoires traversés, et une liaison stratégique dans le maillage des itinéraires cyclables français et européens.

La création d'un "Comité d'Itinéraire" de la Vélo Voie Verte

Au regard de ces enjeux, et dans le cadre de la politique nationale de développement des itinéraires cyclables, un nouveau dispositif de gestion partagée d'axes cyclables a été expérimenté par des collectivités, afin de mutualiser leurs efforts de valorisation d'un itinéraire de dimension internationale. Ce dispositif, dit "**Comité d'Itinéraire**" est une démarche partenariale qui concerne les départements et régions traversés.

Plusieurs itinéraires ont adopté ce mode de gestion mutualisée :

- la Loire à Vélo,
- la Vélodyssée (Roscoff-Hendaye),
- la Véloscénie (Paris-le Mont Saint-Michel),
- la Viarhôna.

Afin de positionner la Vélo Voie Verte du Canal des 2 Mers parmi les itinéraires phares de l'offre touristique française, j'ai pris l'initiative d'organiser des réunions de préfiguration de ce Comité d'Itinéraire, avec les représentants des **trois Régions** (Midi-Pyrénées, Aquitaine, Languedoc Roussillon) et des **cinq Départements** (Gironde, Lot-et-Garonne, Haute-Garonne, Aude et Hérault) concernés.

Le comité technique ainsi formé porte un projet visant à mutualiser les efforts de promotion de cet itinéraire, dans **un programme d'actions de 3 ans, à partir de 2014**. Il comprend un ensemble coordonné d'opérations d'aménagement, de signalisation et de promotion.

A ce jour, cette proposition a été retenue parmi les actions du Schéma Inter-régional d'Aménagement du Canal des 2 Mers, et **le Conseil Général de Tarn-et-Garonne est le chef de file de ce Comité de préfiguration**. A ce titre, nous avons saisi l'ensemble des Présidents des collectivités concernées, afin de leur demander de s'engager sur 3 ans en faveur de ce projet.

Nous avons par ailleurs sollicité l'appui technique et méthodologique de France Vélo Tourisme, et de l'Association des Régions et Départements Cyclables.

Pour mémoire, ce Comité d'Itinéraire est inscrit dans le Contrat de Destination, au titre de la structuration et de l'amélioration des services du Canal des 2 Mers.

Je vous préciserai, lors des orientations budgétaires, si ce projet a été validé par l'ensemble des collectivités sollicitées, et soumettrai à votre approbation, lors du vote du Budget Primitif 2014, le plan d'actions qui en découlera.

Le Contrat de Destination

Le Ministère du Tourisme a décidé, dans le cadre de sa stratégie "Destination France 2010-2020", **de consolider les destinations existantes** et de **faire émerger de nouvelles offres, à visibilité internationale**, par la mise en place de "Contrats de Destination".

Impulsé par Madame la Ministre Sylvia PINEL, le premier d'entre eux a été lancé en Tarn-et-Garonne avec deux partenaires nationaux : la Direction Générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services (D.G.C.I.S.) et Atout France, qui autour de thématiques fortes nous accompagnent pour ce contrat.

Ainsi, le Conseil Général a proposé à ses partenaires un **Contrat de Destination** pour le Tarn-et-Garonne, sur le thème de **l'itinérance** que vous trouverez en annexe.

Il s'agit, en complément des actions du Schéma de Développement Touristique, de mobiliser les acteurs pour franchir une nouvelle étape.

Pour ce faire, l'ensemble des partenaires signataires s'engage à mettre des moyens humains techniques et financiers durant les années 2013, 2014 et 2015, et à optimiser leurs actions sur **6 volets** qui seront déployés simultanément :

- **la structuration de l'offre** du territoire à partir d'itinéraires à dimension européenne : le Chemin de Saint Jacques de Compostelle, la Vélo Voie Verte du Canal des 2 Mers et la Vélo route de la Vallée de l'Aveyron ;
- **la qualification et le développement d'un réseau de sites et de services** de haute qualité en phase avec les attentes des clientèles internationales ;
- **l'organisation du réceptif et l'information** autour de nouveaux outils numériques ;
- **la promotion des itinéraires** et la mise en marché de nouveaux produits ;
- **l'intelligence économique, l'observation, le veille** ;
- **la structuration partenariale** et la gouvernance collective.

Au delà du contrat cadre pluriannuel, une convention annuelle d'objectifs et de moyens décline le plan d'actions et les engagements financiers des parties que je vous présenterai lors d'une prochaine session.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission aménagement du territoire et tourisme,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Prend acte de la communication de Monsieur le Président relative à la création d'un comité d'itinéraire regroupant les six départements (Gironde, Lot-et-Garonne, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Aude et Hérault) et les trois régions (Midi-Pyrénées, Aquitaine, Languedoc Roussillon) traversés, afin d'assurer la valorisation touristique et économique de la vélo voie verte du canal des Deux Mers ;
- Propose aux différents partenaires que le Conseil Général de Tarn-et-Garonne, chef de file du comité de préfiguration, se voie confier la gouvernance du projet.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,